

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 D 01161

Numéro SIREN : 479 971 210

Nom ou dénomination : SELARL SERGE PRUNET

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/021200

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL SERGE PRUNET		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		8 des Jardins de la Marquetier 38120 FONTANIL CORNILLON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 7 9 9 7 1 2 1 0 0 0 0 1 4		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2020	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 220	996	1 223
		Fonds commercial (1)	AH	AI	200 000	125 000	75 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	17 323	4 095	13 228
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	137 276	91 035	46 241
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 196		1 196
TOTAL (II)		BJ	BK	358 016	221 127	136 888	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 300		1 300
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	55 652		55 652
		Autres créances (3)	BZ	CA			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	271 553		271 553	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	814		814	
	TOTAL (III)	CJ	CK	329 321		329 321	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	687 337	1A	221 127	466 209	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL SERGE PRUNET		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 63 000.....)			DA	63 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	6 300	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	1 069	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	27 315	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	148 979	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	246 664	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	20 071	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	9 382	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	21 687	
	Dettes fiscales et sociales			DY	163 446	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	4 957	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	219 545		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	466 209		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	208 207
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SELARL SERGE PRUNET

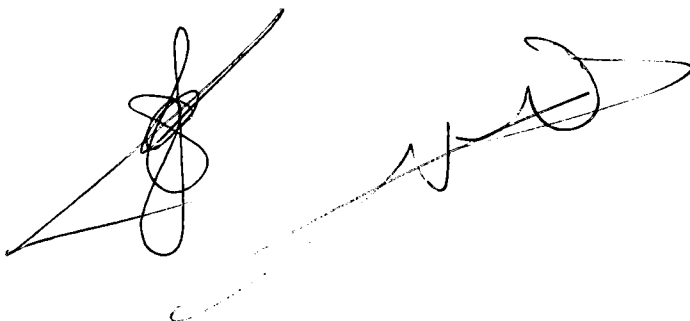
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 63.000 euros
Siège social à 38120 LE FONTANIL – 8, Rue des Jardins de la Marquetière

479 971 210 R.C.S. GRENOBLE

COMPTES ANNUELS ET ANNEXE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**Pour copie certifiée conforme
La Gérance**

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more compact and stylized, while the signature on the right is more elongated and fluid.

Annexe

Annexe Abrégée

Désignation de la société : SERGE PRUNET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 466 210 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 148 979 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/06/2021.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthodes comptables appliquées

Amortissements des immobilisations corporelles :

- [X] - Amortissement linéaire
- [] - Amortissement dégressif fiscal
- [] - Autres :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Annexe Abrégée

Immobilisations : Rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentation	- Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial	200 000			200 000
Autres immobilisations incorporelles	2 220			2 220
Immobilisations incorporelles (I)	202 220			202 220
Installations techniques matériels et outillages				
Industriels	9 992	7 331		17 323
Installations générales agencements divers	99 999	4 400	7 830	96 569
Autres immobilisations corporelles	30 716	9 991		40 708
Immobilisations corporelles (II)	140 707	21 723	7 830	154 600
Immobilisations financières (III)	1 196			1 196
Total général (I + II + III)	344 123	21 723	7 830	358 016

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	200 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	200 000

Dépréciation du fonds commercial : 125 000 euros

Annexe Abrégée

Amortissements : Rapprochement par catégorie des immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentation	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		257	740		997
Total immobilisations incorporelles (I)		257	740		997
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	1 606	2 472		4 095
Installations générales agencements divers	10 ans	74 425	3 374	7 830	69 968
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans	14 446	6 621		21 067
Total immobilisations corporelles (II)		90 477	12 466	7 830	95 131
Total général (I + II)		90 734	13 206	7 830	96 128

Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 196		1 196
Créances de l'actif circulant	55 653	55 653	
Charges constatées d'avance	815	815	

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	815		
Total	815		

Annexe Abrégée

Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	20 072	8 734	11 338	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 688	21 688		
Autres dettes	177 786	177 786		
Produits constatés d'avance				

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 63 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 6,30 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	6,30
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	6,30

SELARL SERGE PRUNET

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 63.000 euros
Siège social à 38120 LE FONTANIL – 8, Rue des Jardins de la Marquetière

479 971 210 R.C.S. GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 148.979,02 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	148.979,02 €
------------------------	--------------

Affectation

A titre de dividendes	148.000,00 €	
Au compte « Autres réserves »	979,02 €	
Totaux	148.979,02 €	148.979,02 €

Le dividende unitaire brut est de 14,80 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le dividende revenant aux associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France sera soumis, conformément à l'article 28 de la loi de finances pour 2018, au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), sauf la faculté pour les contribuables, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, d'opter pour sa taxation selon le barème progressif (et de bénéficier en conséquence de l'abattement de 40 % prévu par les disposition en vigueur et, partiellement, de la déductibilité de la CSG) ; l'option étant alors formulée de façon **globale** pour l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU.

En tout état de cause, la distribution est soumise, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sauf demande de dispense dans les conditions prévues par la loi, à un Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (PFNL) au taux de 12,80 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré et, en cas d'excédant, restituable.

Les contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contribution additionnelle et RSA) sur les revenus du patrimoine et exigibles à raison de la présente distribution seront prélevées à la source conformément aux dispositions en vigueur.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que le rapport de gestion mentionne que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

S.P. B

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40 %		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40 %
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
31.12.2019	40.000,00 €		
31.12.2018	néant		
31.12.2017	néant		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
La gérance

